



AVIS PUBLIC
PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 0823-001

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 avril 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 0823-001

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 400 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 juin 2023 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il peut également être consulté en ligne.

DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
Le 13 juin 2023

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza